



Siège social : 6 Rue Neuve - 97476 Saint-Denis Cedex
Tél. 0262.90.12.12. – Fax. 0262.21.52.67. – www.squarehabitat.fr/square-habitat-reunion
SAS au capital de 1 100 000 euros
Représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Laurent LICETTE
R.C.S. Saint-Denis 950 637 728 - N° Gestion 89 B 455
Cartes professionnelle n°CPI 9741 2018 000 025 927 – CCI de la Réunion
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°18000480
Possédant des liens capitalistiques avec la C.R.C.A.M.R.
Transaction sans manipulation de fonds
Garantie Gestion de 3 820 000 € - Garantie Transaction de 120 000 €
Souscrite auprès de GALIAN – 89, Rue La Boétie, 75008 PARIS
Titulaire d'une assurance en RCP, auprès de MMA IARD
14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le N° de police 120 137 405
Médiateur : ANM CONSO – 2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : anmconso.com

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

CHARGE LOCATAIRE
(maj : septembre 2025)

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE NON TENDUE

- **Charge locataire**
- **Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail** : 8.00 € TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE TENDUE

- **Charge locataire**
- **Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail** : 10.00 € TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

3 mois de loyer TTC à la charge du locataire.

RENOUVELLEMENT DE BAIL

1 mois de loyer TTC à la charge du locataire.

FRAIS AVENANT

Frais fixes de 150,00 €



Siège social : 6 Rue Neuve - 97476 Saint-Denis Cedex
Tél. 0262.90.12.12. – Fax. 0262.21.52.67. – www.squarehabitat.fr/square-habitat-reunion
SAS au capital de 1 100 000 euros
Représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Laurent LICETTE
R.C.S. Saint-Denis 950 637 728 - N° Gestion 89 B 455
Cartes professionnelle n°CPI 9741 2018 000 025 927 – CCI de la Réunion
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°18000480
Possédant des liens capitalistiques avec la C.R.C.A.M.R.
Transaction sans manipulation de fonds
Garantie Gestion de 3 820 000 € - Garantie Transaction de 120 000 €
Souscrite auprès de GALIAN – 89, Rue La Boétie, 75008 PARIS
Titulaire d'une assurance en RCP, auprès de MMA IARD
14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le N° de police 120 137 405
Médiateur : ANM CONSO – 2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : anmconso.com

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

CHARGE PROPRIÉTAIRE

(maj : septembre 2025)

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE NON TENDUE

- **Charge propriétaire**
- **Entremise et négociation** : 25 % du loyer TTC à la charge du bailleur
- **Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail** : 8.00 € TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE – LOCATION EN ZONE TENDUE

- **Charge propriétaire**
- **Entremise et négociation** : 25 % du loyer TTC à la charge du bailleur
- **Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail** : 10.00 € TTC/m² de surface habitable
- **Etat des lieux d'entrée** : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

VENTE

Honoraires TTC charge vendeur

Vente jusqu'à 50.000 €	:	forfait de 5.000 euros
Vente supérieure à 50.000 € et inférieure ou égale à 150.000 €	:	10% du prix de vente.
Vente supérieure à 150.000 € et inférieure ou égale à 250.000 €	:	8% du prix de vente.
Vente supérieure à 250.000 € et inférieure ou égale à 450.000 €	:	6% du prix de vente.
Vente supérieure à de 450.000 €	:	5% du prix de vente.

FRAIS ESTIMATION

250,00 €

(Frais offerts si le mandat de vente est confié à la STIB)

GESTION

Les honoraires de gestion à la charge du bailleur : **6.51 % TTC**

Frais de déclaration des revenus fonciers (annuel) : **44,50 € TTC par lot**

HONORAIRES SUR LA PERCEPTION D'UN PAS DE PORTE* ou D'UN DROIT AU BAIL

Pas de porte jusqu'à 50.000 € :	forfait de 5.000 euros
Pas de porte supérieure à 50.000 € et inférieure ou égale à 150.000 € :	10% du prix du Pas de Porte.
Pas de porte supérieure à 150.000 € et inférieure ou égale à 250.000 € :	8% du prix du Pas de Porte.
Pas de porte supérieure à 250.000 € et inférieure ou égale à 450.000 € :	6% du prix du Pas de Porte.
Pas de Porte supérieur à de 450.000 € :	5% du prix de vente

**Pas de Porte considéré comme une indemnité représentant une contrepartie pécuniaire d'éléments de natures diverses, notamment d'avantages commerciaux fournis par le bailleur sans rapport avec le loyer*

REMUNERATION TRAVAUX

Rémunération payée par le propriétaire en frais de suivi de travaux, à hauteur de **15% maximum des travaux**
Ou, Rémunération payée par le prestataire à hauteur de **15% maximum**